



FFvolley

Chèr(es) dirigeant(es),

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le programme de la Formation Continue Amateur 2024-2025 (FCA) afin de contribuer à votre mise en conformité.

Nous vous rappelons que ce dispositif annuel est obligatoire pour les GSA ayant une ou plusieurs équipes évoluant en N3 et/ou N2. mais qu'il n'est plus éligible aux prises en charge AFDAS ou autres organismes financeurs de la formation professionnelle.

L'ensemble des licenciés de votre GSA, qu'ils soient entraîneurs, arbitres, dirigeants ou bénévoles peuvent contribuer à atteindre les points nécessaires pour valider votre FCA.

La date limite d'inscription est fixée au **24 Novembre 2025** via le formulaire en lien ci-dessous :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSd4uFurJrpJGBFi088zCBbb5W-SEmrJLM1W1pzf9qDHYNObw/viewform?usp=pp_url

Au-delà du 24 novembre, vous ne pourrez plus vous inscrire ; votre club sera donc en non-conformité donc pénalisable.

ALORS...COMMENT CA MARCHE ?

En fonction du nombre de collectifs engagés en N3 et/ou N2, je dois marquer un certain nombre de points, et payer un abonnement pour la saison.

	1 collectif N3-N2 M ou F	2 collectifs N3-N2 M ou F	Plus de 3 collectifs N3-N2 M ou F
Nombre de points	60 points minimum	80 points minimum	100 points minimum
Visio obligatoire	+ Violences dans le sport (3h)	+ Violences dans le sport (3h)	+ Violences dans le sport (3h)
Abonnement pour le GSA	50€	100€	150€
ATTENTION - La date limite d'inscription est fixée au 24 Novembre 2024			
Non réalisation de la FCA en fin de saison 2024-2025	150€	200€	250€



FFvolley

Exemple : j'ai 1 collectif en N3 ou N2, masculin ou féminin, mon GSA doit :

- S'acquitter d'un abonnement de 50€
- Valider 60 points (1 visio = 20 points)
- Suivre le module « violences dans le sport » (a minima 1 participant par GSA)

Pour atteindre les 60 points, il faut inscrire 1 ou plusieurs participants à 4 des 13 interventions proposées et inscrire l'un deux ou un autre participant au module « violences dans le sport ».

Exemple : j'ai 2 collectifs évoluant en N3 et/ou N2, masculin et / ou féminin, mon GSA doit :

- S'acquitter d'un abonnement de 100€
- Valider 80 points (1 visio = 20 points)
- Suivre le module « violences dans le sport » (a minima 1 participant par GSA)

Pour atteindre les 80 points, il faut inscrire 1 ou plusieurs participants à 4 des 13 interventions proposées et inscrire l'un deux ou un autre participant au module « violences dans le sport ».

Exemple : j'ai 3 collectifs évoluant en N3 et/ou N2, masculin et / ou féminin, mon GSA doit :

- S'acquitter d'un abonnement de 150€
- Valider 100 points (1 visio = 20 points)
- Suivre le module « violences dans le sport » (a minima 1 participant par GSA)

Pour atteindre les 100 points, il faut inscrire 1 ou plusieurs participants à 4 des 13 interventions proposées et inscrire l'un deux ou un autre participant au module « violences dans le sport ».



FFvolley

Pour valider vos points, vous avez plusieurs possibilités :

1. Suivre les formations du catalogue proposées par la FFvolley

- Une intervention suivie par 1 ou plusieurs participants rapporte 20 points à votre GSA
- L'ensemble des participants de votre GSA contribue à cumuler le nombre de points à valider
- Vous n'êtes pas limité par le nombre de participant et sans surcoût
- L'un des participants de votre GSA doit suivre obligatoirement le module « violences dans le sport » pour valider votre FCA

2. Participer à la Masterclass « projet associatif et sportif »

Si l'un des dirigeants de votre GSA participe à ce dispositif, vous validez non seulement votre FCA mais vous êtes également exempt de votre abonnement annuel.

Il suffira de le signaler via le formulaire FCA 2024-2025 (lien ci-dessus)

Si vous souhaitez rejoindre le dispositif « Masterclass », vous pouvez encore vous inscrire (sous réserve de place disponible) **jusqu'au 6 novembre 24**. La session débute le **samedi 9 novembre à 9h45**.

Voici le lien pour vous inscrire :

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfCjddfzDWR4oystkffv8gDJalsJzkBvwumxOz2OJNeLP9Xg/viewform?usp=pp_url

3. Avoir un licencié de votre GSA en formation professionnelle

Vous avez permis à l'un de vos licenciés de s'inscrire dans un cursus professionnel type :

- BP JEPS volley,
- DE JEPS volley
- DES JEPS Performance sportive Volley

Cela valide la totalité de votre FCA et vous exempte du paiement de votre abonnement annuel.

Toutefois, cela ne vous dispense pas des frais annexes et pédagogiques à engager pour le diplôme d'état préparé.

4. Participer bénévolement à des actions régionales ou nationales ciblées

Vous avez la possibilité de valider tout ou partie de la FCA de votre GSA si vous vous impliquez bénévolement sur les actions suivantes.



FFvolley

Vous pouvez vous référer au tableau ci-dessous à titre indicatif mais nous vous demandons d'envoyer le récapitulatif des différentes actions et interventions que vous avez pu faire au sein de votre GSA à titre bénévole à laurenceplasman@yahoo.fr qui reviendra vers vous pour les modalités de validation de tout ou partie de votre FCA.

Formation de joueurs	CRE	Pôle espoir	Détection nationale	Equipe de France
	Stage de 3 à 4 jours	1x ou+ / semaine 36 semaines	Stage de 4 jours	Stage d'1 semaine et/ou 1 compétition
	20 points	Valide la FCA	40 points	Valide la FCA
Formation de cadres	DRE 1-2	DNE 1 BP JEPS DE JEPS	Diplômes Expert DES JEPS	Actions Nat° spécifiques
	20 pts par certificats piloté	20 pts par intervention de 2h	40 pts par Intervention de 2h	60 pts Temps d'intervention variable
	Entre 20 pts à 60 pts	Entre 20 pts et FCA validée	Entre 40 pts et FCA validée	Entre 60 pts et FCA validée
Formation de dirigeants	Formation régionale		FCA ou WEBINAIRE	
	20 pts par intervention de 2h			
	Entre 20 pts et FCA validée			

Dès que vous aurez renseigné le formulaire d'inscription et payé votre abonnement, vous recevrez le programme des formations avec les liens de connexion aux visioconférences. Il vous appartiendra de les transmettre aux participants de votre GSA.

Le programme est joint en annexe de ce courrier.

En vous souhaitant une bonne formation continue, et au plaisir de vous retrouver en visioconférence dès la fin novembre.

